

Edition 1999

Commission de Veniss

Council of Europe
Conseil de l'Europe

LA COMMISSION DE VENISE

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes:

 aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques;

- renforcer les structures démocratiques existantes:
- promouvoir et consolider les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie.

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les lois électorales, la protection des minorités, ainsi que la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles et autres cours sur des questions de droit constitutionnel.

SOMMAIRE

			200
Afrique du Sud	185	«L'ex-République yougoslave de Macédoine»	239
Albanie	189	Lettonie	243
Allemagne	190	Liechtenstein	247
Argentine	190	Lituanie	248
Arménie	194	Malte	258
Autriche	195	Moldova	258
Azerbaïdjan	198	Norvège	263
Belgique	203	Pays-Bas	264
Bosnie et Herzégovine	206	Pologne	265
Bulgarie	209	Portugal	275
Canada	211	République tchèque	278
Chypre	214	Roumanie	280
Croatie	216	Russie	281
Danemark	219	Slovaquie	286
Espagne	221	Slovénie	290
Estonie	222	Suède	293
États-Unis d'Amérique	222	Suisse	294
Finlande	228	Ukraine	298
France	228	Cour européenne des Droits de l'Homme	306
Géorgie	232	Introduction à la XI ^e Conférence des Cours	
Hongrie	233	constitutionnelles européennes	311
rlande	234	Thésaurus systématique	317
talie	234	Index alphabétique	333